

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

Les inondations du bassin de la Garonne

Journal de la société statistique de Paris, tome 16 (1875), p. 265-267

[<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1875__16__265_0>](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1875__16__265_0)

© Société de statistique de Paris, 1875, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III.

LES INONDATIONS DU BASSIN DE LA GARONNE.

Le Maréchal-Président, dans une lettre de remerciements adressée au comité de secours fondé à Londres pour venir en aide aux inondés du Midi, et publiée par le *Times*, signale les pertes suivantes que nous avons pu formuler en tableau et dont nous tirerons quelques enseignements.

Inondations de 1875 dans les départements du Midi.

DÉPARTEMENTS.	NOMBRE total des communes du dé- partement.	Communes atteintes.	RAPPORT du total des communes aux communes atteintes.	NOMBRE des personnes ayant péri.	NOMBRE des maisons détruites.	MONTANT total de pertes.
Haute-Garonne	584	70	8	330	2,600	25,000,000
Lot-et-Garonne.	319	60	5	30	600	24,300,000
Tarn-et-Garonne.	194	31	6	116	1,605	13,600,000
Ariège.	336	110	3	30	200	7,740,000
Aude	436	120	4	»	»	9,320,000
Gironde	551	54	10	»	»	3,000,000
Landes.	331	107	3	»	»	2,900,000
Gers.	465	100	4.6	»	»	3,000,000
Hautes-Pyrénées	480	40	12	»	»	1,000,000
TOTAUX MOYENS. . .	3,696	692	5	506	5,005	89,860,000

Nous sommes heureux de ne constater qu'un nombre total de 506 personnes ayant péri par suite de l'inondation. Quant à la perte matérielle totale de 90 millions, nous la trouverons contrôlée plus loin par une déposition de M. le ministre des travaux publics.

Quoi qu'il en soit, on peut, à l'aide du tableau ci-dessus ainsi que de quelques chiffres complémentaires cités plus loin, reconnaître que plus le fléau s'est étendu et plus il a perdu de son intensité, c'est-à-dire que les départements les plus frappés sont ceux en général où le moins grand nombre de communes a été atteint. Dans

le cas contraire, c'est-à-dire celui où les départements comptent un grand nombre de localités inondées, le désastre est moindre et souvent presque exclusivement agricole. La Gironde et les Hautes-Pyrénées font seules exception à cette règle. Ces deux départements comptent, en effet, une commune atteinte sur 10 à 12, c'est-à-dire relativement très-peu de communes inondées, et cependant une perte peu considérable. Ce résultat nous paraît dû à leur position géographique aux deux extrémités opposées du bassin de la Garonne.

Nous avons mesuré l'étendue du fléau en rapprochant du nombre des communes inondées le nombre total des communes pour chaque département. Les chiffres suivants, tirés également de la correspondance du *Times*, confirment ce que nous venons d'avancer.

C'est dans l'Ariège, l'Aude, les Landes et le Gers que l'on rencontre le plus grand nombre de communes atteintes, une sur 3 ou 4 environ, aussi les pertes de ces départements sont-elles relativement faibles; on remarquera même que, sauf l'Ariège, ces départements n'ont eu ni morts à déplorer, ni maison détruite. Les pertes de ces départements revêtent d'ailleurs un caractère principalement agricole. C'est ainsi que les Landes comptent 36,000 hectares inondés. Dans l'Aude, la perte ne porte exclusivement que sur les chevaux et le bétail. Dans le Gers, on évalue à 1 million la perte des immeubles (urbains et ruraux); celle des bestiaux et des chevaux s'élève à 2 millions. Enfin dans l'Ariège, sur un chiffre total de 7,740,000 fr., 5,700,000 fr. représentent les pertes de récolte ou de bétail.

Par contre, les trois départements les plus éprouvés, Haute-Garonne, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, dont les pertes varient de 13 à 25 millions et représentent les deux tiers du dommage total, ont eu relativement un moins grand nombre de communes atteintes, 1 sur 8, 6 et 5. Ici le fléau s'est donc localisé, mais il n'en a été que plus funeste dans ses effets, car il a porté sur l'ensemble des ressources industrielles, commerciales et agricoles du pays. Dans la Haute-Garonne, une commune seulement a été atteinte sur 8, mais tout le monde connaît la destruction du faubourg Saint-Cyprien, à Toulouse, dont les manufactures et les maisons d'ouvriers ont été complètement détruites. D'autre part, si la plus grande partie des 330 personnes qui ont péri ont trouvé la mort sous ces décombres, on compte encore quelques victimes dans les campagnes, sans compter que ces dernières ont perdu 5,000 têtes de bétail. Dans le Lot-et-Garonne, la perte des récoltes s'élève à 10 millions, mais celle des marchandises et produits divers se monte à 6 millions par suite de l'inondation d'Agen. Dans le Tarn-et-Garonne, les pertes immobilières sont les plus considérables après celles de la Haute-Garonne. On a compté 116 personnes ayant péri, 29,000 hectares inondés et 1,200 têtes de bétail perdues.

Quant aux pertes de mobilier, qui n'ont pu qu'être imparfaitement appréciées, elles se répartissent entre les villes et les campagnes dans une mesure encore inconnue.

Nous citerons ici le résumé d'une déposition faite par M. Caillaux, ministre des travaux publics, devant la commission du budget au retour de son voyage dans les pays inondés. D'une manière générale, les pertes immobilières de maisons, fermes, instruments aratoires, s'élèveraient à 20 millions de francs, et celle des récoltes à 50 millions. Si l'on ajoute 3 millions pour routes, ponts dévastés, plus 2 millions pour les voies de fer, on arrive à un total de 80 millions qui ne différerait que de 10 millions environ du chiffre accusé plus haut. Cette différence proviendrait en

grande partie des pertes de mobilier que ce dernier document ne paraît pas concerner.

L'élan généreux qui s'est produit aux premières nouvelles du désastre ne se ralentit pas, et au moment où nous écrivons le montant des souscriptions versées tant au Trésor que dans les caisses des trésoriers-payeurs généraux des départements, s'élève à 25 millions. Si l'on y joint le crédit voté par la Chambre et d'autres secours officiels, tels que le secours sur le fonds spécial alloué annuellement pour les inondations, les travaux publics entrepris exceptionnellement par l'État dans le but de venir en aide aux ouvriers inondés, on peut concevoir l'espoir de voir alléger, dans une mesure relativement considérable, les pertes des inondations du Midi. Malheureusement d'autres inondations sont survenues qui pourront modifier ces prévisions.

E. F.
